



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/59
30 Novembre 2023



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15 – 19 décembre 2023
Point 9(c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : GUYANA

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Appui technique

- Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique du secteur de l'entretien en vertu de la décision 89/6 b)

PNUD

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. La phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Guyana a été approuvée à la 75^e réunion² pour un montant total de 684 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence. Le Gouvernement du Guyana a deux tranches restant de la phase II de ce PGEH. Il est prévu que le pays élimine 100 pour cent des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2030.

2. Au nom du Gouvernement du Guyana, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour des activités supplémentaires pour le renforcement de l'efficacité énergétique dans l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et pour la promotion de l'utilisation de frigorigènes écoénergétiques à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) conformément aux décisions 89/6 et 92/22, pour un montant de 100 000 \$ US, plus des coûts d'appui à l'agence de 7 000 \$ US.³ La demande comprend une description des activités, objectifs et indicateurs de performance spécifiques et un plan de mise en œuvre pour la période de 2024 à 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

3. À la 92^e réunion, le Gouvernement du Guyana a déclaré une consommation de 0,62 tonne PAO de HCFC en 2022, ce qui est inférieur de 65,55 pour cent à la valeur de référence des HCFC pour la conformité. Le tableau 1 indique la consommation de HCFC pour la période 2018-2022.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Guyana (données 2018-2022 déclarées en vertu de l'article 7)

HCFC	2018	2019	2020	2021	2022	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	19,63	17,94	16,34	9,05	9,93	31,02
HCFC-141b	0	0	0	0	0,68	0
(Total) (tm)	19,63	17,94	16,34	9,05	10,65	31,02
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,08	0,99	0,90	0,50	0,55	1,80
HCFC-141b	0	0	0	0	0,07	0
(Total) (tonnes PAO)	1,08	0,99	0,90	0,50	0,62	1,80

4. Le Gouvernement du Guyana a respecté son engagement au titre de son Accord avec le Comité exécutif pour une élimination accélérée des HCFC avant 2022 à un niveau durable de 0,69 tonne PAO.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

5. Le Gouvernement du Guyana a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC dans le cadre du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays de 2022 qui correspondent aux données déclarées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.⁴

Description du projet

6. Le Guyana met actuellement en œuvre la troisième tranche de la phase II de son PGEH, pour une élimination accélérée des HCFC en favorisant l'introduction des solutions de remplacement sans SAO et à faible PRP.

² Annexe XX du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/85.

³ Conformément à la lettre datée du 1^{er} novembre 2023, du Ministère de l'agriculture du Guyana au PNUD.

⁴ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/27

7. L'objet des activités proposées est de combiner l'assistance technique et la sensibilisation aux gains potentiels d'efficacité énergétique dans les équipements de climatisation commerciale de petite capacité, en préparant un plan pour l'adoption de technologies écoénergétiques dans le secteur de la climatisation commerciale, et de fournir des données pour l'élaboration de réglementations relatives à l'efficacité énergétique et de politiques pertinentes à l'avenir. Les activités proposées relèvent du cadre mentionné aux sous-paragraphes b) i), b) ii), b) iii) et b) v) de la décision 89/6. Ce projet aidera les utilisateurs du secteur de la climatisation commerciale et, indirectement, d'autres secteurs à comprendre les avantages de l'utilisation d'équipements écoénergétiques et comment les équipements existants peuvent être exploités de manière écoénergétique, et aidera à l'élaboration future de Normes de performance énergétique minimale (NPEM)⁵ et d'autres mesures pour l'efficacité énergétique dans le secteur de la climatisation commerciale.

8. Le projet proposé comprend deux composantes qui auraient des avantages à moyen et long terme pour le secteur de la climatisation commerciale :

- (a) Des données techniques pour l'exploitation écoénergétique sans danger des équipements de climatisation commerciale, aussi bien existants que neufs. Ces données seraient intégrées aux modules de formation du secteur de l'entretien ou à un équivalent pour les futurs programmes de formation ; et
- (b) Des activités de sensibilisation à destination des techniciens d'entretien, des utilisateurs finaux et des consommateurs, sur la disponibilité et les avantages des équipements de réfrigération et de climatisation écoénergétiques à faible PRP.

9. Le tableau 2 donne le détail des activités à mettre en œuvre dans le cadre de chacune de ces composantes, leurs résultats attendus et le financement demandé :

Tableau 2. Activités, résultats attendus et financement demandé pour le projet proposé pour le maintien de l'efficacité énergétique pour le secteur de l'entretien au Guyana

Activités et résultats attendus	Budget (\$ US)
Assistance technique à travers des consultants nationaux pour la collecte des données de différents équipements de climatisation commerciale, leur consommation d'énergie et leurs caractéristiques d'utilisation par les utilisateurs finaux, l'analyse des obstacles à l'adoption d'équipements de climatisation commerciale à faible PRP, et l'élaboration d'un plan pour l'adoption de technologies à faible PRP et l'utilisation des équipements existants/neufs de manière écoénergétique. Les données seraient collectées dans la zone du centre commercial de Giffland*.	55 000
Assistance technique à travers les services d'un consultant international afin de couvrir les choix de technologies à faible PRP dans le secteur de la climatisation commerciale ainsi que les aspects techniques et opérationnels clés relatifs à l'utilisation de ces technologies et à la manière d'atteindre un fonctionnement écoénergétique.	25 000
Consultation des parties-prenantes pendant le processus de collecte de données et les ateliers de sensibilisation, à destination des importateurs, des utilisateurs finaux, de l'association de réfrigération et de climatisation et d'autres parties-prenantes, pour la diffusion des résultats des activités mentionnées ci-dessus. Des documents de sensibilisation pertinents relatifs à l'utilisation écoénergétique des équipements de climatisation à faible PRP seront préparés.	20 000
Total	100 000

*Cette zone comprend un centre commercial, des universités, des centres de congrès et les bureaux de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

⁵ Le Guyana ne dispose ni de NPEM, ni d'exigences d'étiquetage obligatoire pour les équipements de réfrigération et de climatisation.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

10. Le Secrétariat a demandé des clarifications au PNUD sur la manière dont les utilisateurs finaux principaux bénéficieraient du projet. Le PNUD a indiqué que les utilisateurs finaux principaux bénéficieraient d'une meilleure compréhension du fonctionnement écoénergétique des équipements de climatisation commerciale à faible PRP, ce qui favoriserait une culture de l'efficacité énergétique parmi eux. En outre, les données techniques rendues disponibles par le projet aideraient le gouvernement à renforcer le cadre réglementaire et la capacité de formation aux équipements utilisant des frigorigènes écoénergétiques à faible PRP.

11. Le PNUD a également expliqué que, bien que les données sur la répartition des usages pour les HCFC/HFC soient insuffisantes pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation au Guyana, les données suggéraient que, malgré l'utilisation croissante des HFC dans le pays, principalement en raison de sa croissance économique, il reste une utilisation massive de HCFC-22 dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciales. En plus du coût élevé des solutions de remplacement à faible PRP par rapport à celui du HCFC-22, le coût élevé de l'investissement en capital pour les solutions de remplacement à faible PRP pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciales est un obstacle à l'adoption de technologies plus efficaces. Il existait un besoin de mieux comprendre ce secteur à travers la collecte de données proposée et l'assistance technique d'experts quant aux choix technologiques, de manière à préparer un plan d'amélioration de l'efficacité énergétique et la transition aux technologies à faible PRP, et à fournir les données nécessaires pour l'adoption de politiques et l'amélioration des formations.

12. Comme le site sélectionné pour le projet est la zone du centre commercial Giftland, à Georgetown, le Secrétariat a demandé si le gouvernement prévoyait de signer un accord volontaire avec le site du projet (au titre d'un cadre de responsabilité sociale d'entreprise, par exemple) pour la mise en œuvre des solutions techniques pour l'amélioration de l'efficacité énergétique sur le site. Le PNUD a répondu que ceci serait fait avec l'assistance du PNUD, et que la zone du centre commercial Giftland offrait une opportunité unique, étant donné que la zone concentre de nombreux bâtiments commerciaux, centres de congrès et universités, et pourrait être une source d'informations précieuses au sujet de gains d'efficacité énergétique potentiels avec un plan spécifique pour des améliorations plutôt que des recommandations plus génériques au niveau national.

13. Le Secrétariat a demandé si l'absence de NPEM ou d'exigences d'étiquetage pour les équipements de réfrigération et de climatisation affecterait la mise en œuvre des mesures de promotion de l'efficacité énergétique prévues à travers les activités ci-dessus. Le PNUD a expliqué que l'intention des activités telles que la collecte de données est de discuter des solutions et de permettre l'adoption ultérieure de normes d'efficacité énergétique dans le pays. Les données collectées serviraient également à mieux informer le bureau national de l'ozone et le secteur de la réfrigération et de la climatisation en ce qui concerne le type d'équipement entrant actuellement sur le marché, et ceci permettrait une analyse approfondie des mesures qui pourraient être prises à l'avenir pour l'adoption d'équipements écoénergétiques.

14. Le Secrétariat a demandé des clarifications sur le calendrier des activités, et le PNUD a confirmé que le projet serait mis en œuvre dans les 36 mois suivant l'approbation, c'est-à-dire entre janvier 2024 et décembre 2026.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres⁶

15. À la 92^e réunion, un rapport sur la mise en œuvre de la politique d'égalité des genres a été présenté dans le cadre de la demande de la troisième tranche de la phase II du PGEH du Guyana. Le PNUD a confirmé que les mesures en faveur de l'égalité des sexes à prendre pendant la troisième tranche seront également appliquées à la proposition actuelle.

Accord mis à jour

16. Au vu de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien et du calendrier de financement révisé en conséquence, l'Accord entre le Gouvernement du Guyana et le Comité exécutif a été mis à jour. Concrètement, l'Appendice 2-A a été révisé et le paragraphe 16 a été ajouté afin de préciser que le nouvel Accord remplace l'Accord conclu à la 75^e réunion, comme indiqué à l'annexe I aux présentes. L'Accord intégral mis à jour sera joint au rapport final de la 93^e réunion.

Conclusion

17. Le projet proposé conformément aux décisions 89/6 b) et 92/22, comprend des activités permettant une meilleure compréhension des besoins des consommateurs pour l'adoption d'équipements utilisant des frigorigènes écoénergétiques à faible PRP dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation commerciale au Guyana, et un renforcement de la coordination avec les autorités en charge de l'efficacité énergétique et d'autres parties-prenantes nationales clés du pays pour permettre la sélection de produits écoénergétiques à faible PRP disponibles sur le marché. Les données préliminaires collectées pour le secteur de la réfrigération et de la climatisation existant au Guyana indiquent une répartition de la consommation de HCFC de 40 pour cent dans le secteur de la climatisation commerciale ; ainsi, le projet proposé aiderait les utilisateurs finaux de ce secteur à effectuer la transition des HCFC à des solutions de remplacement écoénergétiques à faible PRP. Les gains en efficacité énergétique dans le secteur offriront un grand avantage potentiel pour l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP. Le projet aidera à renforcer la capacité technique des différentes parties-prenantes, y compris pour l'adoption de technologies écoénergétiques par les utilisateurs dans le secteur de la climatisation commerciale ; et fournira des données pour des politiques et des réglementations ultérieures relatives à l'efficacité énergétique. Le projet mettra aussi en place le cadre permettant d'envisager les mesures relatives à l'efficacité énergétique dans le plan de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali pour les HFC en cours de préparation et soutiendra les activités liées à l'adoption d'équipements de réfrigération et de climatisation, ainsi que de pompes à chaleur, écoénergétiques à faible PRP.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale du projet d'activités supplémentaires pour l'introduction de solutions de remplacement des HCFC à potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul et de maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération au Guyana, et le plan de mise en œuvre correspondant pour la période 2024-2026, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Secrétariat du Fonds avait mis à jour l'Accord entre le Gouvernement du Guyana et le Comité exécutif pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC, tel que présenté dans l'annexe I au présent document, spécifiquement : l'Appendice 2-A, sur la base de l'inclusion d'un financement pour des activités supplémentaires pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération ; et le

⁶ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) encourageait les agences bilatérales et d'exécution à continuer à s'assurer que la politique opérationnelle d'intégration des questions de genre était appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

paragraphe 16, qui a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace l'Accord conclu à la 75^e réunion.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence de mise en œuvre
(a)	Activités supplémentaires pour la mise en œuvre de solutions de remplacement des HCFC avec un PRP faible ou nul et pour le maintien de l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	100 000	7 000	PNUD

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GUYANA ET LE COMITÉ
EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'HYDROFLUOROCARBONES
CONFORMÉMENT À LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC**

(Les modifications pertinentes sont en gras pour plus de commodité)

16. Le présent Accord mis à jour se substitue à celui qui avait été conclu entre le Gouvernement de la République du Guyana et le Comité exécutif à la 75^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		2024	2025	2026	2027- 2029	2030	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	1,62	1,62	1,62	1,62	1,62	1,17	1,17	1,17	1,17		1,17	0,59	0,59	0,59	0,05	s.o.
1.2	Consommation totale maximale permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	1,62	1,52	1,42	1,32	1,22	1,12	0,91	0,69	0,48		0,26	0,05	0,05	0,05	0	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUE) (\$ US)	55 500	0	0	65 500	0	0	45 500	0	45 500	0		0	30 500	0	0	242 500
2.2	Coûts d'appui à l'agence d'exécution principale (\$ US)	7 215	0	0	8 515	0	0	5 915	0	5 915	0		0	3 965	0	0	31 525
2.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (PNUD) (\$US)	159 750	0	0	66 750	0	0	125 000	0	35 000	100 000		0	55 000	0	0	541 500
2.4	Coûts d'appui à l'agence de coopération (\$ US)	11 183	0	0	4 673	0	0	8 750	0	2 450	7 000		0	3 850	0	0	37 906
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	215 250	0	0	132 250	0	0	170 500	0	80 500	100 000		0	85 500	0	0	784 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	18 398	0	0	13 188	0	0	14 665	0	8 365	7 000		0	7 815	0	0	69 431
3.3	Coût total convenu (\$ US)	233 648	0	0	145 438	0	0	185 165	0	88 865	107 000		0	93 315	0	0	853 431
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue, à réaliser dans le cadre de cet Accord (tonnes PAO)																1,62
4.1.2	Élimination du HCFC-22 à réaliser à travers des projets approuvés précédemment (tonnes PAO)																0,18
4.1.3	Élimination du HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)																0

